

Rapport n° 8 :

**Information sur la réponse à l'AAP PEPITE du MESRI
et la stratégie en matière d'entrepreneuriat étudiant à UBFC**

Rapporteur (s) :	Pascale BRENET - Directrice du PEPITE-BFC
Service – personnel référent	Oumhanie LEGEARD - Directrice du service Formation & Insertion Professionnelle Fabienne BADET - Service Formation et Insertion Professionnelle / Entrepreneuriat Etudiant
Séance du Conseil d'administration	16 septembre 2020

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Le PEPITE BFC a été créé en 2014 et fait partie du réseau national qui compte actuellement 33 pôles. L'entrepreneuriat étudiant est aujourd'hui présent au sein de tous les établissements d'UBFC, avec des actions coordonnées et des actions propres à chaque établissement. Ces actions portent sur la sensibilisation, sur la formation et sur l'accompagnement des étudiants entrepreneurs. La région BFC a compté cette année cent étudiants entrepreneurs, en nette progression depuis 2014. La sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat concerne en 2020 environ 5 000 étudiants au sein des établissements d'UBFC.

En mai 2019, Madame Vidal a annoncé le plan « Esprit d'entreprendre » qui a pour objectif de généraliser la sensibilisation à l'entrepreneuriat et de renforcer l'effort de détection et d'accompagnement des étudiants et jeunes diplômés qui souhaitent entreprendre, quelle que soit la nature de leur projet.

Pour accompagner ce nouveau plan, 8 actions d'ingénierie ont été conduites durant l'année 2019/2020 à la demande du MESRI afin de proposer des outils à l'ensemble des pôles entrepreneuriat. Ces actions ont porté sur les points suivants :

- Généralisation de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre,
- Développer des offres pour les jeunes chercheurs entrepreneurs,
- Faire des mutualisations pédagogiques un principe d'efficacité,
- Favoriser l'orientation internationale des jeunes entrepreneurs,
- Créer des référentiels de compétences articulés,

- Assurer la maîtrise qualité des PEPITE,
- Accompagner la professionnalisation des équipes PEPITE,
- Fiabiliser le reporting et mettre en place des mesures d'impacts.

Le MESRI a lancé un nouvel AAP « Esprit d'entreprendre » qui permet de poursuivre les actions entreprises au sein des PEPITE en assurant un passage à l'échelle, un meilleur ancrage stratégique et le respect de standards de qualité.

Pour répondre à cet appel à projet, l'ensemble des établissements a été sollicité pour un travail de co-construction de la réponse à l'AAP, en s'appuyant sur un bilan partagé des actions des années passées et sur une compréhension des attentes du MESRI et des standards définis.

Cette présentation permet de partager avec les membres du CA ces éléments de bilan, les attentes et orientations principales de l'AAP ainsi que les premières réflexions du groupe de travail mis en place.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance des éléments de bilan, des attentes et orientations principales de l'AAP ainsi que des premières réflexions du groupe de travail mis en place.